

**TAXE DE SÉJOUR AU REEL
FORMULAIRE DE DÉCLARATION
MEUBLES ET CHAMBRES D'HOTES**

Année 2020

Formulaire à retourner complété au plus tôt, à l'adresse mentionnée au bas du document

Article L324-4 et L324-1-1 du Code du Tourisme

Toute personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes ou un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, doit en avoir préalablement fait **la déclaration auprès du maire de la commune du lieu de l'habitation concernée.**

Informations relatives au redevable

Nom : Prénom :
Adresse de facturation :
Code postal : Commune :
N° Tel : Télécopie :
E-mail :

Informations relatives au bien (meublé ou chambre d'hôtes)

Nature de l'hébergement : meublé de tourisme chambre d'hôtes
Adresse :
Code postal : Commune :
Votre hébergement est-il classé ? Non Oui
↳ Précisez le classement:.....
Capacité nombre de personnes :
Nombre de chambres :
Votre hébergement est-il commercialisé exclusivement par un opérateur numérique ? Non Oui
↳ Si oui, précisez l'opérateur numérique :

Période de location

Votre déclaration doit mentionner la période où le bien est **proposé à la location** et non pas la période où il est réellement loué.

Je déclare :

- Proposer ce bien à la location du : au
- Ne pas proposer ce bien à la location.
- Ce bien est ma résidence principale plus de 8 mois par an.

Déclaration sur l'honneur,

Fait à, le

Signature